

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2015

Date de la convocation : 03/03/2015

Le neuf mars deux mille quinze à 20 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire
Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires Adjoints, Laurence TOMASELLO, Josiane POURQUE, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY, Isabelle LUSTRI Pascal DALLA-BARBA, Paolo DE ALMEIDA, Christian BEGUE
Excusés : Cécilia DEVAUX,

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Une rencontre a eu lieu avec Madame Dejean, conseillère générale, les parents d'élèves, la responsable du Conseil Général. Nous attendons les propositions du Conseil Général pour réaliser des aménagements concernant la sécurité pour le transport des enfants.

ROUTE

Départementale 934 au niveau du C 5 : Des balises vont être installées dans le virage dangereux à la sortie de Barran sur la route d'Auch.

RENOVATION DU PORCHE

Après rencontre avec la commission des travaux, Monsieur Jourdain, architecte, doit nous envoyer un devis de prévision des travaux à réaliser éventuellement pour une bonne conservation de ce monument.

CREATION PARKING DE VERGOGNE

Les travaux vont démarrer très prochainement

MAISON BOON

Monsieur Betbeze, architecte, a réalisé une étude de ce site. L'Entreprise de Maçonnerie Barbosa va nous envoyer un devis pour une mise en sécurité des murs côté rue et réduction des murs est et ouest.

Lorsque nous aurons tous les documents, nous les transmettrons au service juridique de l'Association des maires afin d'avoir un dossier complet à communiquer à l'agence immobilière chargée de la vente.

PROBLEMES ECOLE

-L'avertisseur sonore pour l'incendie n'est pas assez puissant.

Cantine : les repas durent trop longtemps et sont trop bruyants. Une réflexion doit être menée pour améliorer la pause déjeuner

LOCAL CHASSE

La société de chasse Saint Hubert demande un local. Actuellement il n'y a pas de local disponible pour cette association. Pour proposer un local conforme, il faudrait faire

d'importants travaux de mise aux normes afin de respecter les règles sanitaires d'abattage et de conditionnement. Après vote, le résultat est le suivant : contre = 11 , abstention = 3

AMORTISSEMENT ENFOUISSEMENT LIGNE TELEPHONIQUE ST ROCH

Vu la dépense réalisée pour l'enfouissement de la ligne téléphonique de Saint Roch d'un montant de 1 707,46 € inscrite au compte 204

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut amortir cette dépense

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide d'amortir cette dépense sur 1 an.

PROGRAMME VOIRIE 2015

La proposition de travaux voirie est votée à l'unanimité pour un montant de 89 668,50 €

COMMISSION REGLEMENT DU LOTISSEMENT de « La Couloumère »

Nicole Joullié, Josiane Pourquoié, Emerick Dalla-Barba, François Buffin, Didier Sarkissian

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures